



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de l'éducation
nationale Vaucluse**

**Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation
des enseignants du premier degré public et privé
Année scolaire 2025-2026**

Références

Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Arrêté du 1er juillet 2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par Madame SEARD - Madame ELIAS Tel : 04 90 27 76 27 - Mail : p1d84-pes@ac*aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation de la présidente et membres du jury chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles stagiaires pour l'année scolaire 2025-2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** L'arrêté du 1^{er} juillet 2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU** L'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires.

ARRÊTE MODIFICATIF

Article 1 : Le jury académique chargé d'évaluer la formation des professeurs des écoles stagiaires au titre de l'année scolaire 2025/2026 est composé comme suit :

Présidente :

- Madame Véronique BLUA

Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence

Vice-président :

- Monsieur Eric PENSO

Inspecteur de l'Éducation Nationale Enseignement privé – DSDEN 13

Membres :

- Monsieur Fabien DREVETTON

Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à la Directrice académique des Alpes de Haute Provence - ASH

- Madame Véronique BRUN

Inspectrice de l'Éducation Nationale adjointe au directeur académique des Hautes Alpes en charge du 1^{er} degré et de l'ASH

- Monsieur Laurent ESCANDE

Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription de Aix Touloubre, Bouches du Rhône

- Madame Patricia BOURGEON

Adjointe au directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse en charge du 1^{er} degré

- Madame Karine BOISSON

Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription Avignon 3, Vaucluse

- Madame Coralie MARETTO

Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription Avignon 1, Vaucluse

Article 2 : Le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 juin 2026


Benoit DELAUNAY